



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biocarburants

Question au Gouvernement n° 2983

Texte de la question

UTILISATION DES HUILES VEGETALES PURES COMME BIOCARBURANTS

M. le président. La parole est à M. Jean Dionis du Séjour, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Jean Dionis du Séjour. Monsieur le président, l'UDF et moi-même sommes heureux d'associer à ma question, qui s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, tous ceux qui ont plaidé la cause des huiles végétales pures dans cet hémicycle, toutes sensibilités confondues, à commencer par mes collègues du Lot-et-Garonne, Michel Diefenbacher et Alain Merly.

M. Yves Cochet. Moi aussi !

M. Jean Dionis du Séjour. Je vous y associe également, monsieur Cochet.

Les huiles végétales constituent la filière la plus simple de biocarburants : vous prenez des graines de tournesol et de colza, vous les pressez à froid, vous filtrez et vous pouvez mettre l'huile obtenue dans votre moteur. Et ça marche, ou plutôt, ça roule ! C'est aussi une filière très performante d'un point de vue énergétique et écologique. L'Union européenne ne s'y est d'ailleurs pas trompée qui a naturellement, dans une directive de 2003, considéré les huiles végétales pures comme des biocarburants à part entière. Ces huiles végétales représentent à la fois un espoir pour nos agriculteurs et un outil d'avenir pour contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Pendant ce temps, que faisons-nous, mes chers collègues ? Aussi stupéfiant que cela puisse paraître, la France les interdit ou presque puisque la loi d'orientation agricole ne les a autorisées, à ce jour, que pour une autoconsommation agricole, alors que la société bouge. Dans le Lot-et-Garonne, par exemple, des élus font circuler illégalement les camions de leurs collectivités en partie avec des huiles végétales. (*" Oh ! " et sourires sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Monsieur le ministre, dans cette affaire vous aviez le choix entre l'anarchie et l'audace. En raison de votre timidité excessive en la matière, c'est aujourd'hui l'anarchie qui prévaut sur le terrain.

Avant l'été, la justice avait suivi le préfet du Lot-et-Garonne en annulant la délibération de la communauté de communes du Villeneuvois approuvant l'utilisation des huiles végétales pures comme biocarburants. Celle-ci a immédiatement fait appel et, le mardi 31 octobre, le commissaire du Gouvernement a plaidé en faveur de la poursuite de cette pratique. Une semaine auparavant, le ministre des transports, Dominique Perben, avait affirmé avoir bon espoir d'obtenir le feu vert interministériel pour permettre à ces camions-bennes de rouler à l'huile végétale.

M. le président. Monsieur Dionis du Séjour, posez votre question, je vous prie.

M. Jean Dionis du Séjour. J'y arrive !

M. le président. Tout de suite !

M. Jean Dionis du Séjour. Comme on dit chez nous, tout cela fait un peu " pagailous ". Il est grand temps de faire preuve d'audace. Pour vous aider, l'UDF pose deux questions.

Quand le décret autorisant la commercialisation des huiles végétales pures dans le monde agricole sera-t-il publié ? Quand le feu vert interministériel permettant aux véhicules des collectivités territoriales de rouler à l'huile végétale sera-t-il donné ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'industrie.

M. François Loos, *ministre délégué à l'industrie*. Bien qu'il s'agisse d'une question devant porter sur un sujet européen, monsieur Dionis du Séjour, vous avez bien su faire référence à votre région qui est particulièrement énergétique, audacieuse et quelquefois pagailleuse dans ce domaine ! (*Murmures.*)

M. Maxime Gremetz. Il n'y a pas que la sienne !

M. le ministre délégué à l'industrie. Si nous appliquons strictement la directive européenne, nous serions obligés d'interdire ces expérimentations car des problèmes de compatibilité avec les moteurs et de normes environnementales se posent.

En effet l'un des problèmes provient du fait que de nombreuses sortes d'huiles végétales pures ne respectent pas les normes environnementales imposées. Si l'on estérifie ces huiles, on obtient un résultat bien meilleur. C'est pourquoi nous avons autorisé 2,8 millions de tonnes d'esters d'huiles végétales. Cet ester, fabriqué dans quinze usines, permettra d'incorporer 7 % de biocarburants dans le diesel.

Puisque la loi d'orientation agricole a autorisé les agriculteurs à utiliser les huiles végétales comme carburants pour leur consommation propre, puisque nous avons accordé un délai jusqu'au 1er janvier 2007 pour tirer les leçons de cette expérience et puisque les conclusions du rapport Herth-Poignant ont été adoptées en commission, y compris par vous-même, monsieur Dionis du Séjour, nous poursuivrons les expérimentations. Vous aurez ainsi des réponses précises à vos questions, tant sur la composition des biocarburants et sur leur compatibilité avec les moteurs, que sur le plan fiscal et sur les problèmes que cela pose au regard de l'environnement (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Maxime Gremetz. Très bien !

Données clés

Auteur : [M. Jean Dionis du Séjour](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2983

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 novembre 2006